

INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

15, rue du Donjon – 58 000 NEVERS

☎ 03 86 71 84 20 - 📠 03 86 71 84 29 - ✉ chan.ifssec@ght58.fr

SELECTION FORMATION INFIRMIERE 2026

Candidats de la formation professionnelle continue



**CANDIDATS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE
AYANT UNE EXPERIENCE PROFESSIONNELLE MINIMUM DE 3 ANS
TOUT DOMAINE CONFONDU
TITULAIRES OU NON DU BACCALAUREAT**

(cf.: Arrêté du 13/12/2018 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat Infirmier)

ACCES A LA FORMATION :

Peuvent être admis en première année de formation au diplôme d'Etat Infirmier les candidats relevant de la formation professionnelle continue, telle que définie par l'article L.6311-1 du code du travail, et justifiant d'une durée minimum de trois ans de cotisations à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection.

Téléchargement des dossiers à partir du 6 octobre 2025

Clôture des inscriptions le jeudi 13 novembre 2025
(cachet de la poste faisant foi).

Pour toute information consulter le site internet de l'institut : www.ifs-nevers.fr

CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION AUX EPREUVES DE SELECTION :

1°	Fiche d'inscription du candidat (imprimé A) complétée, datée et signée
2°	Photocopie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité, lisible
3°	Tableau récapitulatif de l'expérience professionnelle (imprimé B) complété, indiquant la liste des emplois successifs exercés (indiquer l'adresse de l'employeur, la durée pendant laquelle ces emplois ont été occupés et la quotité de travail...)
4°	Photocopie(s) de votre ou vos certificat(s) de travail ou attestation(s) employeur(s) justifiant au minimum de 3 ans d'activité professionnelle à la date d'inscription aux épreuves de sélection Sur chaque document fourni, devront être mentionné(s) : la nature de l'emploi occupé, la ou les périodes d'emploi (du... au...) ainsi que le taux d'activité (ex. 35 h/semaine, 50 % ...). Si le certificat de travail ne mentionne pas la durée hebdomadaire de travail, il peut être accompagné du contrat de travail correspondant. <u>Les contrats de travail seuls ne seront pas acceptés comme justificatifs.</u>
5°	Photocopie(s) de vos attestations de formations continues
6°	Photocopie du ou des diplômes et/ou titres détenus et / ou autorisation ARS
7°	Curriculum vitae
8°	Si situation de handicap : Attestation MDPH
9°	Lettre de motivation
10°	2 enveloppes autocollantes blanches - format 11x 22 - libellées à vos nom et adresse et timbrées au tarif en vigueur pour 20 g
11°	Un chèque bancaire d'un montant de 110 € correspondant aux droits d'inscription aux épreuves, libellé à l'ordre du TRESOR PUBLIC
12°	Attestation CNIL (en pièce jointe à insérer)

FICHE INSCRIPTION 2026 (imprimé A)

Photo

CANDIDATS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE
AYANT UNE EXPERIENCE PROFESSIONNELLE MINIMUM DE 3 ANS
TOUT DOMAINE CONFONDU
TITULAIRES OU NON DU BACCALAUREAT

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

NOM PATRONYMIQUE : NOM D'USAGE :

Prénom(s) :

Date de naissance : / / Lieu de naissance :

Nationalité : N° de SS :

Sexe : ☐ féminin ☐ masculin

ADRESSE :

Code postal : Ville :

N° téléphone fixe : N° téléphone portable :

Adresse mail :@.....

Situation de handicap : ☐ oui ☐ non

SITUATION AU MOMENT DE L'INSCRIPTION

Activité professionnelle : ☐ oui ☐ non

Si oui laquelle :

Demandeur d'emploi : ☐ oui ☐ non

Si oui, n° d'identifiant :

Autre :

Baccalauréat : série : Année :

Diplôme de l'enseignement supérieur ☐ oui ☐ non

Si oui lequel :

Je soussigné(e), atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements
mentionnés sur ce document,

A le SIGNATURE du CANDIDAT :

TABLEAU RECAPITULATIF DE L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

Liste des emplois successifs exercés (imprimé B)

Dates (du contrat de travail le plus récent au plus ancien)	Nom + adresse de l'entreprise	Nature de l'emploi occupé	Quotité de travail (ex. 100 %, 90 %, 50 %...)	Nombre d'heures effectuées sur cette période

	TOTAL D'HEURES :	
--	-------------------------	--

Sur la durée minimum de trois ans à la date d'inscription

RAPPEL : joindre obligatoirement les justificatifs des emplois occupés, taux d'activité obligatoire (certificats de travail)

ATTESTATION CNIL

Je soussigné(e),..... (NOM, Prénom)

- ☐ Autorise
- ☐ N'autorise pas

l'Institut de Formation en Soins Infirmiers de NEVERS à publier mes résultats sur le site internet de la structure.

A, le

Signature :

EPREUVES DE SELECTION

MODALITES DE SELECTION :

2 EPREUVES DE SELECTION :

1 : Un entretien portant sur l'expérience professionnelle du candidat :

Durée : 20 minutes

Noté sur 20 points

Il s'appuie sur la remise d'un dossier permettant d'apprécier l'expérience professionnelle, le projet professionnel et les motivations du candidat ainsi que ses capacités à valoriser son expérience professionnelle.

2 : Une épreuve écrite notée sur 20, comprenant :

- ☞ Une sous-épreuve de rédaction et/ou de réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social :

Durée : 30 minutes

Notée sur 10 points

Elle doit permettre d'apprécier, outre les qualités rédactionnelles des candidats, leurs aptitudes au questionnement, à l'analyse et à l'argumentation ainsi que leurs capacités à se projeter dans leur futur environnement professionnel.

- ☞ Une sous-épreuve de calcul simple

Durée : 30 min

Notée sur 10 points

Elle doit permettre d'apprécier les connaissances en mathématiques des candidats.

Une note inférieure à 8/20 à l'une des deux épreuves est éliminatoire.

Pour être admis, le candidat doit obtenir un total d'au moins 20/40 aux 2 épreuves.

DEROGATION :

Le bénéfice d'une autorisation d'inscription dans la formation n'est valable que pour l'année universitaire pour laquelle le candidat a été admis. Par dérogation, le directeur de l'établissement accorde, pour une durée qu'il détermine, dans la limite cumulée de 3 ans, un report pour l'entrée en scolarité dans son établissement :

- ☞ de droit en cas de congé pour cause de maternité, de rejet du bénéfice de la promotion professionnelle ou sociale, de rejet d'une demande de congé de formation, de rejet d'une demande de mise en disponibilité ou pour garde d'un enfant de moins de 4 ans
- ☞ de façon exceptionnelle, sur la base d'éléments apportés par l'étudiant justifiant de la survenance d'un événement grave l'empêchant d'initier sa formation.

NB :

Pour les candidats titulaires du baccalauréat ou de l'équivalence de ce diplôme, l'admission définitive est conditionnée à la production d'une attestation signée de désinscription ou de non-inscription sur la plateforme Parcoursup.

DATES DES EPREUVES DE SELECTION :

- Epreuves écrites :

**Mardi 9 décembre 2025
de 14h00 à 16h00
à l'IFSI de Nevers
15 rue du Donjon**

- Période des épreuves orales :

**Du vendredi 28 novembre
au vendredi 19 décembre 2025
à l'IFSI de Nevers
15 rue du Donjon**

NOMBRE DE CANDIDATS ADMIS : *(sous réserve de modification de l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié)*

Le nombre total de candidats admis par cette voie est inclus dans le quota total de l'institut de formation qui est de 133 étudiants et ne peut excéder 33% de celui-ci soit 44 places.

L'affichage des résultats à l'IFSI est prévue le vendredi 16 janvier 2026 à 14 heures.

Ils seront également consultables sur notre site internet pour les candidats ayant donné leur accord *(cf attestation CNIL)*